



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Gina Graveline](#)

**Date de la demande:** 2021-03-01 17:08:04

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je rencontre les élèves impliqués et complète le formulaire prévu pour chacun en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'évaluation.

Je confisque le cellulaire des personnes de mon école, au besoin, afin de cesser la propagation des images et ce, que ce soit un acte impulsif ou malveillant. Si des élèves de d'autres écoles sont impliqués, j'avise un intervenant concerné en m'assurant qu'il participe au projet SEXTO. Dans le cas de la malveillance, je n'investigue pas auprès du jeune fautif, je laisse le policier faire son travail mais je confisque son cellulaire et je l'avise immédiatement.

Si pour un élève, il s'agit d'une récidive, je conclus en un acte malveillant et appelle les policiers également.

Je contacte les policiers qui détermineront la suite de l'intervention sauf s'il n'y a pas d'infraction criminelle. (ex, une photo de plage en bikini)

En aucun temps je regarde les images concernés.

Je rassure les élèves.

J'informe ma direction et les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que même si le sextage se fait entre 2 personnes en relation dans le cadre d'une exploration sexuelle sans qu'il y ait une plainte formulée, je dois appliquer le protocole SEXTO pour prévenir un dérapage possible et sensibiliser les 2 jeunes en question.

Je retiens que même si un parent vient à l'école ou m'appelle pour m'aviser d'une situation de sextage entre des élèves de l'école, je ne peux pas intervenir tant que cette situation ne m'est pas rapportée par un élève. J'avoue que je suis surprise de cela, j'aurais vraiment tendance à investiguer. Si je fais le parallèle avec l'intimidation, souvent le parent peut nous appeler pour nous informer que son enfant en vit, nous prenons le temps d'investiguer.

Je retiens que même si après avoir déployé la trousse, avoir fait mes interventions et en avoir avisé mon policier éducateur, je ne peux pas procéder à de nouvelles rencontres dans le même dossier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est de confisquer le cellulaire d'un élève de qui je soupçonne une intention malveillante.

Aussi, la ligne peut parfois être mince entre un acte impulsif ou malveillant. La cueillette d'info est d'autant plus importante pour en faire une bonne évaluation.